

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nom : LES ROCHEUSES CANADIENNES

N° d'ordre : 304 Date de réception par le Secrétariat : 23.12.83

Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription du bien conformément à la Convention : CANADA

Résumé établi par l'UICN (mars 1984) à partir de la proposition d'inscription présentée par le Canada. Le document original et toutes les informations communiquées à l'appui de cette proposition d'inscription pourront être consultés aux réunions du Bureau et du Comité.

1. LOCALISATION : Provinces de l'Alberta et de la Colombie britannique (Canada).

2. DONNEES JURIDIQUES :

Propriété du Gouvernement canadien, ce bien est officiellement administré par Parcs Canada en vertu de la loi sur les parcs nationaux. Une réserve, embryon de ce qui allait devenir le Parc national de Banff, a été créé en 1885. Elle couvrait 26 km² autour des sources thermales de Banff ; avec les terres qui lui ont été ajoutées, le parc atteint actuellement la superficie de 6.641 km². Le Parc national de Yoho a été créé en 1886 et représente maintenant une superficie de 1.313 km². A Jasper, les premières mesures ont été prises en 1907 et le parc atteint aujourd'hui 10.878 km². Le Parc de Kootenay, qui a été créé en 1930, couvre actuellement 1.378 km².

3. IDENTIFICATION :

Il s'agit de quatre parcs nationaux contigus - Banff, Jasper, Kootenay et Yoho - d'une superficie totale de 20.210 km². Considérés globalement, ces quatre parcs présentent les caractéristiques naturelles les plus exceptionnelles de la Province biogéographique "Montagnes Rocheuses". Cette région est extrêmement accidentée, en grande partie intacte et montagneuse avec de nombreux pics dépassant 4.000 mètres et un relief atteignant en moyenne 2.135 m. Les formations géologiques se composent de roches sédimentaires extrêmement faillées, plissées et soulevées. Les quatre divisions géologiques de la chaîne des montagnes Rocheuses sont représentées dans ces parcs. On trouve plusieurs champs de glace et des centaines de vestiges de glaciers de vallée. Lacs glaciaires, nombreuses chutes d'eau, systèmes complexes de grottes calcaires, gisements de fossiles, canyons profondément encaissés, sources thermales et rivières souterraines sont autant d'autres caractéristiques physiques. Les quatre parcs longent la ligne de partage des eaux qui marque le point hydrographique culminant de l'Amérique du Nord séparant les bassins versants drainant respectivement les eaux vers les océans Arctique, Pacifique et Atlantique.

La zone a le climat continental de la partie ouest de l'intérieur de l'Amérique du Nord, avec des hivers longs et froids et des étés courts et frais. Elle subit l'influence de grandes masses d'air formées dans le Pacifique et dans l'Arctique. Le relief montagneux a une forte incidence sur le microclimat. Les températures diurnes moyennes de janvier et de juillet sont respectivement de -12,7°C et 15,6°C. La moyenne annuelle de précipitations totales varie de 380 mm à basse altitude à 1.250 mm le long de la ligne de partage des eaux.

L'altitude détermine trois zones de végétation : montagneuse, sub-alpine et alpine. Ces zones comportent des marécages, des dunes, de grandes forêts de conifères et des prairies alpines. A peu près le tiers de l'ensemble de la zone se compose de roche nue sans végétation, de matériau colluvial, de glaciers et de champs de neige permanents.

La faune typique des montagnes Rocheuses comporte 56 espèces de mammifères, 280 espèces d'oiseaux et 8 espèces d'amphibiens et de reptiles. Il existe encore une population d'environ 200 grizzlis. Une espèce est classée comme vulnérable dans le "Red Data Book" de l'UICN : le loup gris.

Des lieux isolés témoignent de la présence d'Indiens d'Amérique du nord à partir de 20.000 av. J.C. L'exploration européenne commença avec le commerce des fourrures dès les années 1800 et s'est rapidement développée avec la construction des voies de transport intercontinentales qui ont traversé cette zone. En 1885 fut créée, près des sources thermales de Banff, une réserve qui est devenue le Parc des montagnes Rocheuses en 1887.

Le développement des moyens d'accès et des équipements - chemins de fer, routes transcontinentales à quatre voies, agglomérations urbaines et aires de ski alpin - permet à quelque neuf millions de visiteurs par an de profiter du site. Les deux agglomérations de Banff et de Jasper comptent environ dix mille résidents permanents. Huit parcs provinciaux et zones de nature protégée ("wilderness") jouent le rôle de zones tampons protégeant les terres fédérales.

4. ETAT DE PRESERVATION OU DE CONSERVATION :

L'exploitation minière et forestière et la chasse étaient autorisées dans la zone avant la Première Guerre mondiale et un projet de production d'hydro-électricité a été réalisé après la guerre. Depuis, l'exploitation des ressources s'est limitée à l'élimination occasionnelle des excédents de populations d'herbivores et à la coupe de bois d'oeuvre.

Si le tourisme et les moyens de transport sont bien développés, environ 90 % de l'ensemble du bien demeure à l'état sauvage, intact, accessible seulement à pied ou à cheval. Les projets de mise en valeur sont soumis au Federal Environment Review Assessment Process, qui a étudié les incidences des projets de construction routière et ferroviaire.

Les quatre parcs constituent globalement une unité et, s'ils relèvent chacun d'un service administratif distinct, ils sont coordonnés par un bureau régional. Un plan de gestion est en préparation pour chaque parc et sera achevé en 1985. Au total, les quatre parcs disposent de 750 années-hommes de personnel et de 17 millions de dollars des Etats-Unis.

5. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL :

La proposition présentée par le Gouvernement canadien, visant à l'inscription des Rocheuses canadiennes sur la Liste du Patrimoine mondial invoque les critères suivants

Bien naturel

- (i) Histoire de l'évolution de la terre. La zone englobe le site de Burgess Shal qui a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1981 et est considéré comme l'un des gisements de fossiles les plus importants du monde.

- (ii) Processus géologique en cours. Le site illustre la gamme complète des caractéristiques et processus relatifs à la glaciation : champs de glace, cirques glaciaires, moraines, vallées suspendues, stries et stades pionniers de la succession végétale.
- (iii) Beauté naturelle exceptionnelle. Les Rocheuses canadiennes sont réputées pour la beauté spectaculaire de leurs paysages et attirent des millions de visiteurs.
- (iv) Habitats d'espèces rares ou menacées d'extinction. Une végétation variée et des habitats intacts abritent une faune et une flore sauvages typiques. Une espèce est classée comme vulnérable.

EVALUATION TECHNIQUE PAR L'UICN304 ROCHEUSES CANADIENNES (CANADA)1. DOCUMENTATION

- i) Formulaire de proposition d'inscription et carte
- ii) Fiches signalétiques de l'UICN pour les parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho
- iii) Consultants : M. V. Geist, M. J. Marsh
- iv) Documents consultés : nombreuses références citées dans les fiches signalétiques

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES REGIONS

Il s'agit du plus grand ensemble de parcs nationaux situés dans la province biogéographique "Montagnes rocheuses" d'Amérique du Nord. La combinaison des phénomènes naturels et du paysage exceptionnel qui y sont contenus est inégalée dans la province. Plusieurs éléments d'une importance particulière ne se retrouvent nulle part ailleurs (Burgess Shales, Castleguard Caves, Columbia Icefield et Maligne Valley). Historiquement, le site contient la zone de Banff qui a été le premier parc national du Canada. La zone diffère considérablement de l'autre site de la région des Montagnes rocheuses inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, le Parc national de Yellowstone, qui est essentiellement un plateau volcanique présentant de nombreux phénomènes thermaux. On trouve d'autres zones comparables dans les blocs montagneux du nord de l'intérieur de la Colombie britannique, mais aucune ne présente l'ensemble de caractéristiques que comporte le site proposé, ni ne bénéficie du degré de protection associé au statut de parc national.

3. INTEGRITE

Le site est traversé par d'importantes rivières qui y prennent leur source et, grâce à son immense superficie, aux zones tampons qui constituent les parcs provinciaux et à la diversité de ses habitats, il présente un haut degré d'intégrité écologique. Les limites politiques sont stables et peu susceptibles d'être modifiées.

Des pâturages d'hiver situés à l'extérieur de la limite orientale de la zone sont utilisés par les populations d'ongulés du parc. Si la chasse, en tant que sport, de ces animaux sur leurs parcours d'hiver est pratiquée, elle ne constitue pas un facteur de raréfaction grave. Plus dangereux sont les programmes d'empoisonnement périodiques appliqués par les éleveurs locaux, qui ont réduit les populations de loups, ainsi que d'autres espèces non visées par l'opération. En bordure des limites occidentales du bien, de grands projets d'exploitation forestière et de construction d'ouvrages hydrauliques sont en cours d'exécution, ce qui facilite l'accès à certaines zones de nature protégée des parcs.

Les parcs comptent un certain nombre de sites qui ont été considérablement modifiés à des fins de tourisme ou de transport. Ces sites se trouvent dans des zones d'exploitation intensive et font l'objet de procédures complexes d'évaluation de l'environnement. Le bien demeure constitué, à plus de 90 %, de terres sauvages naturelles intactes.

4. OBSERVATIONS SUPPLEMENTAIRES

- (a) Inclusion du site des schistes de Burgess. Ce phénomène naturel peu étendu fait partie de la zone considérée, bien qu'il figure sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1978. Le site lui-même est une zone très limitée du Parc national de Yoho et constitue un des phénomènes naturels uniques parmi les nombreuses caractéristiques invoquées dans la proposition d'inscription des Rocheuses canadiennes.

(b) Portée de la proposition d'inscription. Si le site proposé est d'une superficie considérable (quatre sites seulement de la Liste du Patrimoine mondial sont plus grands), il faut noter qu'il ne comprend que les terres des parcs nationaux fédéraux. Plusieurs des caractéristiques les plus exceptionnelles des Rocheuses canadiennes (par exemple le Mont Robson, le Mont Assiniboine, les lacs Kananaskis, Fortress et Cummins, et une grande partie de Columbia Icefield) se trouvent dans des terres provinciales contiguës aux parcs nationaux.

Si Parcs Canada s'est mis en contact avec les autorités provinciales, l'inclusion de ces zones supplémentaires n'a pas été prise en considération. En conséquence, plusieurs des éléments les plus caractéristiques des montagnes Rocheuses canadiennes ne figurent pas dans la proposition d'inscription.

5. EVALUATION

La proposition d'inscription des Rocheuses canadiennes, y compris les quatre parcs nationaux contigus, signale la majorité des principales caractéristiques physiques et biologiques de la province biogéographique "Montagnes rocheuses". On y trouve des exemples typiques des processus géologiques glaciaires (critère ii), ainsi que des paysages d'une beauté naturelle exceptionnelle (critère iii). Par l'inclusion du site des fossiles des schistes de Burgess dans le bien, celui-ci répond aussi au critère (i). Des plans de gestion pour chaque parc sont actuellement en cours d'élaboration et l'ensemble de la zone fait l'objet d'une politique de gestion efficace.

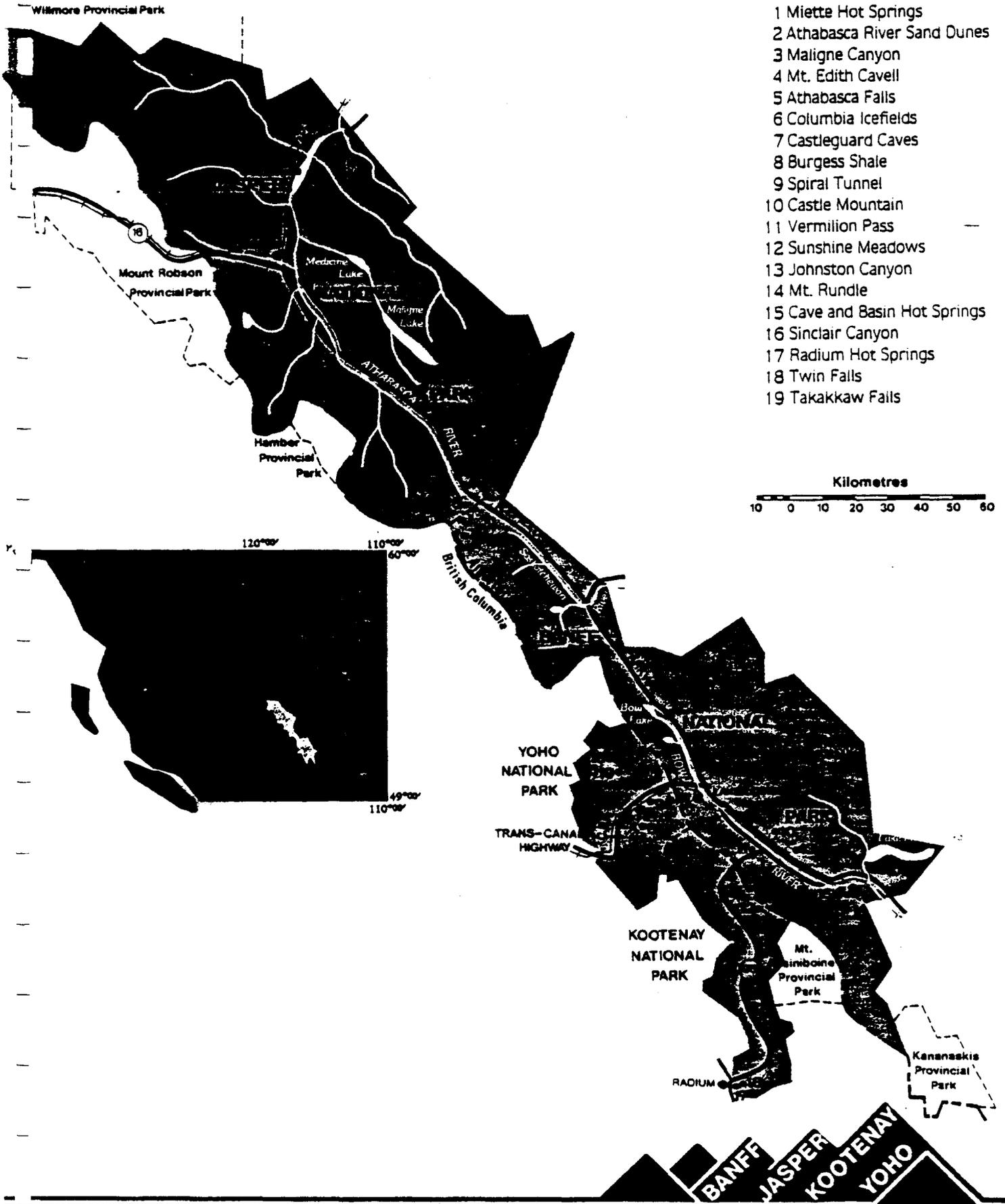
6. RECOMMANDATION

Le site répondant à trois critères justifiant son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, il doit y être inscrit. Le Comité souhaitera peut-être inviter les autorités canadiennes à envisager d'ajouter au site plusieurs des terres provinciales adjacentes particulièrement remarquables, telles qu'elles sont décrites au 4(b) ci-dessus. L'UITN recommande en plus que, dans le cas où la proposition d'inscription serait acceptée, le site de Burgess Shale soit incorporé au bien des Montagnes rocheuses. Il faudra, pour ceci, avoir l'accord du Gouvernement Canadien sur le nom du bien, lequel pourra se lire: "Les Rocheuses Canadiennes, comprenant le site de Burgess Shale".

[Parcs montagneux de]



THE CANADIAN ROCKIES



- 1 Miette Hot Springs
- 2 Athabasca River Sand Dunes
- 3 Maligne Canyon
- 4 Mt. Edith Cavell
- 5 Athabasca Falls
- 6 Columbia Icefields
- 7 Castleguard Caves
- 8 Burgess Shale
- 9 Spiral Tunnel
- 10 Castle Mountain
- 11 Vermilion Pass
- 12 Sunshine Meadows
- 13 Johnston Canyon
- 14 Mt. Rundle
- 15 Cave and Basin Hot Springs
- 16 Sinclair Canyon
- 17 Radium Hot Springs
- 18 Twin Falls
- 19 Takakkaw Falls